



CONSEIL COMMUNAL - SÉANCE 6 OCTOBRE 2025
PRÉAVIS 11/2025 - ADOPTION DU PACOM ET DE SON RÈGLEMENT

Conseil Communal
Bourg-en-Lavaux

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Traitement des oppositions

Les 4 oppositions nos 22, 32, 33 et 39 ont été retirées par les opposants après **conciliation**.
Le conseil n'a plus à se prononcer sur celles-ci.

Les 9 oppositions nos 2, 10, 15, 24, 28, 34, 36, 38, et 44 ont été **jugées irrecevables** par la Municipalité, toutes avec le même motif, à savoir qu'elles font **partie du périmètre PAC Lavaux**.

Les propositions de la Municipalité de considérer ces 9 oppositions comme irrecevables ont été **acceptées** par 52 voix et 1 récusation.

Les oppositions restantes sont passées une par une, selon le préavis 11/2025.

7.1 Opposition #1 – PORTA Alain

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.3 Opposition #3 – JORDAN Philippe

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.4 Opposition #4 – DEPPEN Cédric

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.5 Opposition #5 – SI SISAMI SA

Le Conseil communal **accepte**, par 28 voix pour, 16 contre et 9 abstentions, de lever cette opposition.

7.6 Opposition #6 – Succession FONJALLAZ Gaston

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.7 Opposition #7 – MÉTRAUX Valérie et Olivier

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée à l'article 83 du Règlement.

7.8 Opposition #8 – MÉTRAUX Olivier

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée à l'article 83 du Règlement.

7.9 Opposition #9 – MÉTRAUX Olivier

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée à l'article 83 du Règlement.

7.11 Opposition #11 – SAEGESSER Stéphane

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.12 Opposition #12 - MÉTRAUX Valérie et Olivier

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.13 Opposition #13 – KÖNIG Yves

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.14 Opposition #14 – ROCHAT Michel et Bernard

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée au plan.

7.16 Opposition #16 – BOVAY Isabelle

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée au plan.

7.17 Opposition #17 – POTTERAT Jean-François

Le Conseil communal **accepte**, par 51 voix pour et 2 abstentions, la proposition de la Municipalité de conserver cette portion de la parcelle 84 en zone affectée à des besoins publics et de modifier l'article 124 du Règlement.

7.18 Opposition #18 – VOLET André, et al.

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité la proposition de la Municipalité d'amender l'article 125 du Règlement.

7.19 Opposition #19 – DELORME-BERNARD Josée et Philippe

Le Conseil communal **accepte**, par 52 voix pour et 1 abstention, de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée à l'article 83 du Règlement.

7.20 Opposition #20 – HUGHES Alan

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.21 Opposition #21 – SCHWARZ Didier et Daniel

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée à l'article 83 du Règlement.

7.23 Opposition #23 – FORNEY Line, et al.

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée au plan.

7.25 Opposition #25 – DELORME-OHRNEMAN Sophie et Anders

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée à l'article 83 du Règlement.

7.26 Opposition #26 – PORTA Yves

Le Conseil communal **accepte**, par 52 voix pour et 1 abstention, de lever cette opposition.

7.27 Opposition #27 – STRAUBHAAR Peter

Le Conseil communal **accepte**, par 52 voix pour et 1 contre, de lever cette opposition.

7.29 Opposition #29 – KOPP-TANAKA Noémi et Peter

Le Conseil n'a pas à se prononcer.

7.30 Opposition #30 – GALLIMORE Ruth et Peter

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.31 Opposition #31 – SCHOPFER Marlyse, Natascha et Mathieu

Le Conseil communal **accepte** par 52 voix et 1 récusation de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée au plan.

7.35 Opposition #35 – AUCHLI Tobias

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.37 Opposition #37 – KÖNIG Yvonne et Gilles

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu de la modification apportée au plan.

7.40 Opposition #40 – FALK Antonella et Peter

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.41 Opposition #41 – LE DOUSSAL Jean-Marc

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition.

7.42 Opposition #42 – MAZENAUER Mireille

Le Conseil communal **accepte**, par 52 voix pour et 1 abstention, de lever cette opposition.

7.43 Opposition #43 – BADOUX Marie-Claude et Jean-Marc

Le Conseil communal **accepte**, par 50 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, de lever cette opposition.

7.45 Opposition #45 – SAUVER LAVAUX

Le Conseil communal **accepte** à l'unanimité de lever cette opposition compte tenu des modifications apportées aux articles 68 à 75 du Règlement.

Règlement du PACom :

L'amendement de M. G. Dana, ci-après :

Article 15 Protection de la faune et de la flore indigène

Ajout d'un alinéa 4 :

⁴Les surfaces transparentes ou réfléchissantes des bâtiments susceptibles d'être dangereuses pour la faune aviaire doivent être conçues de manière à éviter les collisions. La Municipalité favorise les mesures la protégeant.

est **accepté** par 45 voix pour, 4 contre et 4 abstentions.

Vote final du préavis 11/2025

Les oppositions ayant toutes été passées au vote préalablement, la partie 2 de la conclusion du présent préavis n'a plus lieu d'être. La voter telle quelle serait même juridiquement faux selon renseignements pris auprès du DGAIC.

Le Bureau du conseil a donc proposé un amendement au point 2 des conclusions, qui devient :

2. de constater que toutes les oppositions recevables ont été passées au vote.

au lieu d'accepter les réponses aux oppositions proposées et de lever les oppositions formulées.

C'est **accepté** à l'unanimité.

Conclusions

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux
vu le préavis N°11/2025 de la Municipalité du 1^{er} septembre 2025 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

- 1. d'adopter tels qu'amendés** le plan d'affectation communal, son règlement, le plan des dangers naturels et le plan de constatation de nature forestière, incluant les modifications proposées dans le présent préavis ;
- 2. de constater** que toutes les oppositions recevables ont été passées au vote.

Au nom du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Laurent Berthet

Catherine Fonjallaz

Cully, 6 octobre 2025